



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Délibération du Comité de la Caisse des écoles

Nombre de Membres en exercice :
25

Séance du 30 juin 2022

Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

OBJET :

DE-CDE-22-06-1-5) APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 23 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, M. BEUZELIN, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE.

Excusés : Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. GAGNY, Mme FOURNIER .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2312-2 relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le budget primitif de la Caisse des écoles pour l'exercice 2022 adopté par délibération en date du 05 avril 2022 ;

Vu le compte administratif de la Caisse des écoles pour l'exercice 2021 approuvé par délibération en date du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement N-1 ;

Considérant la nécessité d'adopter un budget supplémentaire pour la Caisse des écoles ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et en dépenses, au montant de 351 977,38 € et en section d'investissement en recettes et en dépenses, au montant de 140 443,57 €.

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente